

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 DÉCEMBRE 2013
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 16 décembre 2013 à 19 h 44, laquelle séance est l'ajournement de la séance du 2 décembre dernier à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Messieurs les conseillers Sylvain Gagnon, Guy Corriveau et Jacques Martial étaient absents.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

403-12-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

404-12-2013

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2014 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers
Rémunération - cadres et personnel de bureau
Frais de vérification
Rémunération - élections
Fourniture - élections
Gestion du personnel - relations de travail
Régie des Rentes du Québec

Assurance-chômage
Régime québécois d'assurance parentale
Fonds de services de santé
Assurances collectives
Frais de poste
Téléphone, télégraphe, télex, télécopieur
Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux
Cotisations et abonnements
Fonds des registres
Police

Rémunération - voirie
Contrat de déneigement
Éclairage de rues - électricité
Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau
Électricité - purification et traitement de l'eau
Rémunération - réseau de distribution de l'eau
Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme
Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs
Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires
Rémunération - parcs et terrains de jeux
Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

405-12-2013

ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement de nos assurances collectives pour l'année 2014 pour un coût mensuel de 3 956.38 \$ taxes incluses avec Chapdelaine Assurance & Services financiers Inc. tel que détaillé dans les prévisions 2014.

Adoptée à l'unanimité.

406-12-2013

PG SOLUTIONS - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 d'une somme de 8 625.00\$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2014.

Adoptée à l'unanimité.

407-12-2013

PROMOTEK

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville accepte l'offre de PROMOTEK datée du 28 novembre 2013.

Que le coût d'installation électrique est de 15 000.00 \$ pour trois (3) systèmes Soltek IV plus les taxes.

Qu'un escompte de 1 500.00 \$ est accordé à la municipalité.

Que le coût de location/option d'achat pour trois (3) Soltek IV pour une somme de quatre cent quinze dollars (415.00 \$) mensuellement pour une période de quarante-huit mois et qu'à la fin du bail de quarante-huit mois, l'équipement appartiendra à la municipalité et sans résiduel.

Qu'un coût de base pour la production du « rapport exploitant » au nombre de douze (12) annuellement. Le coût des rapports de base est établi à six cent soixante-quinze dollars (675.00 \$) mensuellement pour les trois (3) Soltek IV.

Que s'ajoute un taux d'achalandage du rapport de l'exploitant basé sur le volume ou tonnage prélevé sur la période couverte par chaque rapport de base. Ce taux d'achalandage est établi à un cent (0.01 \$) la tonne auquel s'ajoutent les taxes.

Que des frais d'entretien soient payables mensuellement de quatre-vingt-sept dollars (87.00 \$) pour trois (3) Soltek IV.

Que cette dépense soit payable à même le fonds des Carrières et Sablières.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Monsieur André Desrochers donne un avis à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro #334-2013 amendant l'annexe « A » du règlement numéro 334-2004 à l'effet d'ajouter un arrêt obligatoire sur la 14^e avenue, coin Saint-Augustin. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

HYGIÈNE DU MILIEU

408-12-2013

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - SOUMISSIONS REÇUES

Soumissions déposées :

ABC Environnement Inc.

- Coût par fosse 119.50 \$ pour les trois municipalités;
- Mandeville, 127 984.50 \$ plus taxes;
- Saint-Didace, 33 460.00 \$ plus taxes;
- Paroisse, Saint-Gabriel 142 683.00 \$ plus taxes;

Beauregard fosses septiques

- Coût par fosse 124.49 \$ plus les taxes pour les trois municipalités;
- Mandeville, 133 328.79 plus les taxes;
- Saint-Didace, 34 857.20 \$ plus les taxes;
- Paroisse Saint-Gabriel, 148 641.06 \$ plus les taxes;

2758-9555 Québec Inc. / Vacuum St-Gabriel enr.

- Coût par fosse 104.70 \$ plus les taxes pour les trois municipalités;
- Mandeville, 112 133.70 \$ plus les taxes;
- Saint-Didace, 29 316.00 \$ plus taxes;
- Paroisse Saint-Gabriel, 125 011.80 \$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde la présente soumission pour une période de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme à 2758-9555 Québec Inc. / Vacuum St-Gabriel enr. pour une somme totale de 266 461.50 \$ (coût par fosse 104.70 \$ plus taxes) pour l'ensemble des trois municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

409-12-2013

HEWITT – ENTENTE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service numéro 30011626 avec Hewitt telle que déposée et datée du 11 décembre 2013 pour une durée de trois (3) ans d'une somme de 4 997.00 \$ plus les taxes.

Que les paiements s'effectuent comme suit :

- Janvier 2014, 440.00 \$ plus les taxes (pour le mois de décembre 2013)
- Mai 2014, 720.00 \$ plus les taxes;
- Novembre 2014, 440.00 \$ plus les taxes;

- Mai 2015, 720.00 \$ plus les taxes;
- Novembre 2015, 1 957.00 \$ plus les taxes;
- Mai 2016, 720.00 \$ plus les taxes;

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

410-12-2013

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 51.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 404-12-2013, 405-12-2013, 406-12-2013, 407-12-2013, 408-12-2013 et 409-12-2013.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**